



Comment constituer des preuves concretes contre son employeurs

Par **quenta3031**, le **20/04/2014** à **18:40**

bonjour,rnrnvoila mon soucis, employée depuis 1 an et demi dans un centre aquatique en délégation de service public, je souhaite partir. rnma question est la suivante; comment pourrais-je partir en admetant que je sais pertinemment qu'il y a une manquement sur mon contrat de travail. en effet en cours d'année j'ai cumulé 2 activités foncièrement différentes et cela sans modification de mon contrat de travail. je ne veux pas aller jusqu'au prud'hommes mais juste avoir des éléments concrets pour pouvoir négocier une rupture conventionnelle de contrat. rnJ'ajoute a cela le sexisme de mon superieur hierarchique qui ne communique pas avec moi du tout (je suis la seule femme a ce poste). rnOu dois-je me renseigner pour avoir ses infos qui me permettrai d'etre crédible face à eux sans prendre rendez vous ? rnrnmerci de votre attention.rnCordialement.